

4 - Autorisation d'utilisation et de reproduction de photographies

Le soussigné(e) : _____

demeurant : _____

autorise la prise d'une ou plusieurs photographies/vidéos (captation, fixation, enregistrement, numérisation) de mon fleurissement réalisé dans le cadre du concours Le Chambon s'embellit 2025 sans aucune contrepartie financière.

Je déclare être informé(e) que les photographies/vidéos prises dans le cadre du concours Le Chambon s'embellit sont destinées à la réalisation de documents édités par la Ville du Chambon-Feugerolles et sont donc susceptibles d'être reproduites en nombre sur différents supports de communication et d'information (site internet, magazine municipal, supports numériques, papier, vidéo...).

La Ville du Chambon-Feugerolles s'engage à :

- utiliser les visuels sans dévaloriser l'image, ni en détourner le sens,
- utiliser l'image dans un cadre non commercial,
- ce que le visuel soit uniquement lié à l'objet du reportage (fenêtre, balcon, massifs...) sans dévoiler l'environnement.

J'ai bien noté que je pourrai retirer à tout moment la présente autorisation, et ce, sans avoir à me justifier. La demande devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception à : Monsieur le maire, hôtel de ville - place Jean Jaurès - BP 39, 42501 Le Chambon-Feugerolles cedex. La Ville du Chambon-Feugerolles s'engage, dès la réception de ma demande, à supprimer dans les 8 jours les images concernées sur les supports numériques et/ou à ne plus les utiliser sur les supports papier à venir. Je prends note que les supports papier d'ores et déjà édités et reproduisant mon image, seront diffusés jusqu'à épuisement des stocks.

Fait à : _____

Le : _____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Conception service communication - mairie du Chambon-Feugerolles - © Freepix


**Le Chambon
Feugerolles**
COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Hôtel de ville
Place Jean Jaurès
BP 39
42500 Le Chambon-Feugerolles
Tél. : 04 77 40 30 20
mairie@lechambon.fr

lechambon.fr



Concours
LE CHAMBON
s'embellit


**Le Chambon
Feugerolles**
COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Face aux évolutions climatiques et à la nécessaire préservation de la ressource en eau, la Ville du Chambon-Feugerolles évolue dans ses pratiques et s'engage en faveur l'éco-jardinage.

Le concours « Le Chambon s'embellit » revient pour une nouvelle édition, il promet d'être plus participatif que jamais !

Laissez libre cours à votre créativité et embellissez votre ville en participant à ce concours en adoptant les bons gestes !

Apprenez à réduire votre consommation en eau en privilégiant des plantes peu gourmandes et en optimisant l'arrosage et la conservation.

Conseils du jury

pour un

Fleurissement réussi

Privilégiez des plantes adaptées à la sécheresse

Graminées ou herbes ornementales, plantes grasses

Optimisez la gestion de l'eau

Récupérer l'eau de pluie

Veillez à la diversité, qualité et quantité des végétaux

Couvrez le sol avec un paillage minéral ou organique

Pour retenir son humidité en été et limiter la pousse des mauvaises herbes

Le décor des végétaux doit être harmonieux

Entretenir est aussi important que planter

RAPPEL

critères de notation

1 - Aspect général

2 - Répartition des végétaux

3 - Diversité des végétaux

4 - Environnement et développement durable

et en supplément, pour la catégorie C, l'entretien général des abris

BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours **LE CHAMBON** *s'embellit*

Afin de permettre au jury de trouver facilement les maisons des candidats, un soin tout particulier doit être apporté aux réponses des rubriques 2 et 3.

1 - Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____

désire participer au concours « Le Chambon s'embellit ».

Date et signature

2 - Indiquez précisément le lieu de végétalisation : (ex : 1^{er} étage, 2^e fenêtre en partant de la gauche...)

3 - Cochez la catégorie qui correspond :

- ☐ Catégorie A - Maison avec jardin et/ou balcon
☐ Catégorie B - Habitat collectif
☐ Catégorie C - Jardins ouvriers

